



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Article 1 : ALSH / Horaires

L'ALSH accueille les enfants de la Commune de San Martino di Lota à **partir de 6 ans jusqu'à 11 ans.**

Il sera ouvert du Lundi au Vendredi de 08h30 à 17h30 durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël)

Les enfants seront accueillis à partir de 08h30 jusqu'à 9h00 et les départs se feront de 16h30 à 17h30.

Article 2 : Conditions d'accès

Pour que les enfants soient acceptés au sein du centre de loisirs, la fiche d'inscription doit avoir été remise préalablement à la Mairie de Pietranera (service scolaire)

Article 3 : Procédure d'inscription

Toute inscription devra être faite en mairie (service scolaire) au moyen d'une **fiche d'inscription dûment complétée et signée par la famille.**

La fiche d'inscription devra être remise au plus tard à la date fixée par le service scolaire pour la période d'activité considérée. (entre 3 et 6 semaines avant l'ouverture du centre de loisirs)

Documents à remettre :

- Attestation d'assurance individuelle avec extension extra-scolaire (accident et responsabilité civile)
- Règlement à début de vacances
- Une attestation de la CAF (Quotient familial)
- Fiche de renseignements et d'inscription
- Photocopie de la carte d'identité des parents
- Autorisations parentales.
- Copie du carnet de vaccination

Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de n° de téléphone, divorce...) doit être impérativement communiqué à la Direction.





Article 4 : Tarifs et règlement/ seuil minimum d'ouverture

a) Tarifs et règlement

Les tarifs de l'ALSH sont fixés par le Conseil Municipal de la Commune de San Martino di Lota. Le règlement devra s'effectuer le jour de l'inscription. Les activités et les repas étant prévus à l'avance, il ne sera donc pas possible de prétendre à un remboursement ou à une annulation les journées où votre enfant sera inscrit. Les paiements devront s'effectuer par chèque ou par espèces dans l'attente de la mise en place du prélèvement automatique. Dès que ce prélèvement automatique sera mis en place, plus aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Le prix de la journée va varier selon le quotient familial de la famille et de l'Aide aux Temps Libres

b) Seuil minimum d'ouverture

À la date limite de dépôt des inscriptions telles que mentionnée à l'Article 3, si le nombre d'inscrits est inférieur à un seuil déterminé par le Conseil Municipal, le service ALSH sera fermé durant la période considérée.

Les parents seront informés dans les plus brefs délais.

Article 5 : Organisation pratique.

Les enfants sont encadrés par au moins quatre agents municipaux.

Les absences, retards, problèmes particuliers doivent être signalés par téléphone au 04.95.34.29.20 ou au 06.27.32.54.16

Les enfants peuvent arriver de manière échelonnée de 08h30 à 9h00 et les départ se font également de la même manière à partir de 16h30 jusqu'à 17h30.

Article 6 : Accueil des enfants souffrant d'allergies ou de troubles spécifiques au restaurant du centre de loisirs

Lors de l'inscription les parents doivent informer les représentants de la mairie, des allergies et troubles spécifiques que peuvent présenter leur enfant. Les enfants souffrant de tels symptômes peuvent être accueillis éventuellement, au restaurant de l'ALSH, seulement si un protocole d'accueil individualisé (PAI) est conclu.





Article 7 : Discipline et Sanctions

Les enfants doivent respecter l'autorité des adultes qui assurent la surveillance.

Tout manque de respect à l'égard des surveillants, toute agressivité envers les camarades sera sanctionné par un avertissement. Trois avertissements entraîneront une exclusion temporaire. Les familles en seront avisées par courrier. S'il y a une récurrence, ou un non-respect dudit règlement une exclusion totale pourra être envisagée.

Article 8 : Accidents.

En cas de blessures bénignes, le personnel pourra apporter les premiers soins grâce à une pharmacie à sa disposition. Tous les agents ont reçu une formation aux 1^{ers} secours.

En cas d'accident plus grave, de choc violent ou de malaise persistant, le personnel fera appel aux urgences médicales (pompiers 18, Samu 15) ou à défaut un médecin local. La famille sera bien sûr prévenue. Après avoir remis l'enfant aux personnes habilitées, le personnel devra reprendre son poste. En aucun cas il ne devra accompagner l'enfant ou la famille hors de son lieu de travail.

Article 9 : Responsabilités.

L'accueil de Loisirs n'est pas responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'objets personnels. Aussi il est demandé aux parents de veiller à ce que leur enfant ne soit pas en possession d'objets de valeur.

Les parents reconnaissent avoir été informés des présentes dispositions et s'engagent à les respecter.

Fait à

le

Signature





FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION

Renseignements concernant les parents :

Mère :

Nom, Prénom :	
Adresse postale :	
Adresse e-mail :	
Numéro de téléphone	

Père :

Nom, Prénom :	
Adresse postale :	
Adresse e-mail :	
Numéro de téléphone	

Renseignements concernant l'(les) enfant(s) :

1 – Nom, Prénom :	Né(e) le :
2 – Nom, Prénom :	Né(e) le :
3 – Nom, Prénom :	Né(e) le :
4 – Nom, Prénom :	Né(e) le :
5 – Nom, Prénom :	Né(e) le :





Je soussigné(e) Monsieur ou Madame.....

autorise les personnes citées ci-dessous à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs sans hébergement :

Nom, Prénom :	Tel :

Je m'engage à prévenir rapidement l'ALSH au **04.95.34.29.20** ou au **06.27.32.54.16** en cas de modification des personnes désignées ci-dessus et en cas de retard le soir pour récupérer mon enfant.

Attention le règlement doit être effectué avant l'entrée au Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Inscription à remettre au service scolaire
Mairie de San Martino di Lota (Pietranera)
Du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00





AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e).....

autorise mon,mes enfant(s).....

à prendre l'autobus lors des différentes sorties organisées par l'ALSH.

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

J'autorise l'équipe d'animation et l'organisateur à utiliser l'image de mon enfant sur support Photographique, informatique, vidéo, reportage presse de l'accueil de loisirs.

Oui

Non

Fait à le

Signature

